



# Projet référentiel Certification Périodique des Professionnels de Santé

## Groupe de travail CNP GO-GM:

### Référents :

- Philippe DERUELLE
- Emmanuel PEIGNE
- Michèle SCHEFFLER

### Participants :

- Catherine FOHET
- Joëlle BELAISCH ALLART
- Israël NISAND
- Isabelle HERON
- Sophie CATTEAU JONARD
- Sandrine BRUGERE

# Table des matières

<b><i>INTRODUCTION</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences</i></b>	<b>7</b>
<b><i>Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins</i></b>	<b>11</b>
<b><i>Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients</i></b>	<b>14</b>
<b><i>Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle</i></b>	<b>18</b>

# INTRODUCTION

## LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des professionnels des CNP. Elle ajoute cependant, aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part), 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

### ***LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.***

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

#### **Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"**

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

#### **Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"**

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

#### **Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"**

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.

- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

**MÉTHODE D'ÉLABORATION.**

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration ([Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#)). Pour ce travail, le Conseil Scientifique du CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent **définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle**. Le référentiel ainsi construit a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé.

Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être **conforme à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre à **des critères de labellisation des actions par le CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- Validation par un comité scientifique au sein du CNP
- Action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- Action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- Identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- Qualification et compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- Absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- Déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs

- Évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques, associations de patient(e)s ...).

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale devra évaluer a priori ou a posteriori ces **actions "hors liste"**, à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (*jointe en annexe en attente de validation*), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

#### **CRITÈRES DE VALIDATION. TÉLÉSERVICE 'MaCertif'ProSanté'.**

**Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions**, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

Le CNPGOGM a défini un **nombre d'actions minimum à valider qui est de deux pour chaque bloc pour le cycle de certification de 6 ans**.

Outre les **attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action**, le tableau du référentiel du CNP GO GM mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action**.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification.

Les actions validées par chaque médecin seront intégrées dans **espace personnel du téléservice 'MaCertif'ProSanté'**, piloté par l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

Le **CNP GO GM** a travaillé à la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM. Il **assurera l'information et l'assistance des gynécologues** pour accomplir leurs parcours de certification. Il assurera également la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP GO GM participera enfin, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP) à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

La **validation finale d'un cycle de certification** sera assurée par l'**Ordre des Médecins** : cette validation ouvrira *de facto* le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP GO GM avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif :



améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

PROJET

## Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

Validation : *Réalisation de deux actions parmi les 20 proposées*

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
1.1	Formation <b>au titre du DPC</b> publiées par l'ANDPC ( <a href="#">Agence DPC</a> ) : correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux : <a href="https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc">https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc</a>	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Fiche ressource</b> : liste actualisée des actions <b>ANNEXE 2 : Orientations prioritaires nationales et GO et GM (ANDPC)</b> <b>Document preuve</b> : DPC : attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.2	Formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées <b>par des organismes de formation labellisés QUALIOPI</b> ou figurant sur la <b>liste publique des organismes de formation</b> (L.6351-7-1 du code du travail) dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve</b> : FC : attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
1.3	Participation à un <b>congrès</b> de niveau national ou international	Participant auditeur à un Congrès national validé par le CNP (Une unité de cette activité correspond à 6 demi-journées en 6 ans.)	<b>Fiche ressource</b> : Liste des congrès nationaux <b>ANNEXE 3 : Liste des congrès et réunions professionnelles qui seront labellisés par le CNPGO-GM (au 24 mars 2024)</b> <b>Document preuve</b> : attestation de présence mentionnant la participation
1.4	Participation à une <b>journée régionale</b> (ou deux demi-journées) d'un colloque ou d'une association, validés par le CNP pour une durée de 6 ans, ou Réseau de périnatalité, ou de Réseau de soins spécifiques (infertilité, cancer, endométriose, ...) dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Une unité de cette activité correspond à 6 demi-journées en 6 ans.	<b>Document preuve</b> : Attestations de participation à des congrès ou réunions professionnelles
1.5	<b>Formations diplômantes</b> ou certifiantes organisées par les universités dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale (DU, DIU)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Fiche ressource</b> : <b>ANNEXE 4 : Fiche d'évaluation a priori ou a posteriori des actions « Hors Liste » - en cours de rédaction</b> <b>Document preuve</b> : DIU/DU : attestation de formation DIU/DU + programme

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
1.6	Validation d'une <b>démarche d'accréditation</b> poursuivie pendant la période de 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (<a href="http://www.accreditation-des-médecins">www.accreditation-des-médecins</a>)</li> <li>• A destination des gynécologues obstétriciens</li> <li>• Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ)</li> <li>• Bilan annuel validé par un expert HAS</li> </ul>	<b>Document preuve :</b> Attestation d'accréditation couvrant la période
1.7	Activités d' <b>enseignement</b> délivrées dans le cadre d'une - Université dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale à destination des internes, médecins, sages femmes, infirmières, kinésithérapeute, etc.	Une unité de cette activité correspond à un enseignement pendant un an.	<b>Document preuve :</b> Enseignement : Programme d'enseignement
1.8	<b>Maitrise de stage</b> universitaire pour les internes	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve :</b> Attestation de stage de l'étudiant(e) auprès de son maître de stage
1.9	Activités de <b>conférencier</b> dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale lors d'un congrès national ou international ou lors d'une session de formation organisée par un organisme de formation (article L.6351-7-1 du code du travail).	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Une unité de cette activité correspond à une activité régulière soit 3 pendant les 6 ans.	<b>Document preuve :</b> Orateur à un congrès national ou international en présentiel : attestation de participation au congrès
1.10	Activités de <b>recherche</b>	Participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labelisée par un ESPT** ou par le CNP GO GM, d'une université, d'un appel d'offre international	<b>Document preuve :</b> Recherche : attestation de participation à un PHRC, référencement dans Clinical Trials ou attestation de PI fournie par les DRI ou DRCI
1.11	<b>Travaux d'expertise</b>	Expertise réalisée dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance exigée par : sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, ABM, autres agences nationales ou européennes intervenant dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale	<b>Document preuve :</b> Attestations de participation ou ordres de missions et transmission du travail d'expertise

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
1.12	<b>Publications</b> ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées ( <i>ANNEXE 6 : Liste des revues recommandables</i> ).	Rédaction d'un article en rang utile, 1er 2ème 3ème avant dernier ou dernier auteur Une unité de cette activité correspond à une publication pendant les 6 ans. Une revue de lecture ou commentaire d'article pendant un an sera retenu comme une unité de cette activité.	<b>Document preuve :</b> La publication, Liste des publications (pubmed), h-score, SIGAPS
1.13	Participation au <b>comité éditorial</b> de revues scientifiques dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale ( <i>ANNEXE 6 : Liste des revues recommandables</i> ).	Participation au Comité éditorial de la revue scientifique en question Une unité de cette activité correspond à une activité régulière pendant les 6 ans.	<b>Document preuve :</b> Attestation de participation
1.14	<b>Abonnement</b> à une <b>revue</b> médicale dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale		<b>Fiche ressource :</b> Liste des revues recommandables en <i>ANNEXE 5 : Liste des formations diplômantes et certifiantes</i> <b>Document preuve :</b> Preuve de l'abonnement
1.15	Participation régulière à des réunions formalisées de <b>revue bibliographique</b> dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Une unité de cette correspond à une revue bibliographique par trimestre pendant un an	<b>Document preuve :</b> Activité de reviewing: copie de l'activité dans PUBLON
1.16	Programme intégré* proposé par un <b>organisme agréé DPC</b> , validé par l'ANDPC ( <a href="#">Agence DPC</a> ), correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.17	Programme intégré* proposé par un <b>organisme agréé DPC</b> , validé par l' <a href="#">Agence DPC</a> , correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Test de concordance des scripts <u>Haute Autorité de Santé - Test de concordance de script (TCS) (has-sante.fr)</u> Une unité de cette activité correspond à 3 tests pendant les 6 ans.	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.18	Programme intégré* proposé par un <b>organisme agréé DPC</b> , validé par l'ANDPC ( <a href="#">Agence DPC</a> ), correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Simulation en santé	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
1.19	Programme intégré* proposé par un <b>organisme agréé DPC</b> , validée par l'ANDPC ( <a href="#">Agence DPC</a> ), correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Analyse de cas cliniques	<b>Document preuve:</b> Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.20	CNP GOGM Possibilité pour le médecin de <b>proposer une action hors liste à valider par le CNP</b>	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	<b>Document preuve:</b> Demande de proposition de formation ou sur pièce

\* *Un programme intégré est une combinaison de typologies d'action (Formation continue, Evaluation des Pratiques Professionnelles et Gestion des Risques)*

## Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

*Validation : Réalisation de deux actions parmi les 17 proposées*

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
2.1	Action d'analyses de pratiques ou de gestion des risques, à caractère scientifique ou professionnel, dispensée par des organismes de formation labellisés QUALIOPI ou figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
2.2	Validation des blocs « sécurité des patients » et « pratiques professionnelles » de l'accréditation HAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (<a href="http://www.accreditation-des-medecins">www.accreditation-des-medecins</a>)</li> <li>• A destination des gynécologues obstétriciens</li> <li>• Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ)</li> <li>• Bilan annuel validé par un expert HAS</li> </ul>	<b>Document preuve :</b> Attestation d'accréditation couvrant la période
2.3	<b>Exercice coordonné et protocolisé d'une équipe pluriprofessionnelle de soins en ambulatoire</b>	Une unité de cette activité correspond 1 démarche d'exercice coordonné et protocolisé par an	<b>Document preuve :</b> Attestation d'activité dans la démarche
2.4	<b>Maitrise de stage universitaire</b>	Une unité de cette activité correspond 1 étudiant encadré pendant 6 mois	<b>Document preuve :</b> Attestation de stage
2.5	<b>Indicateurs de qualité et de sécurité des soins</b>	<p>Suivi <b>d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins</b></p> <p>Une unité de cette activité correspond 1 travail pendant un an</p>	<b>Document preuve :</b> Attestation de participation au travail
2.6	<b>Gestion des risques</b> en équipe	Une unité de cette activité correspond 1 travail pendant un an	<b>Document preuve :</b> Attestation de participation au travail
2.7	Actions d'amélioration des pratiques organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats, Sociétés savantes), le ministère ou des agences	<p>Missions d'expertise, participation à des recommandations professionnelles ou à des protocoles</p> <p>Une unité de cette activité correspond à un travail</p>	<b>Document preuve :</b> Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés. Attestations de participation ou ordres de missions

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
2.8	Registre des pratiques médicales	Participation à un <b>registre de pratiques</b> poursuivie pendant une année	<b>Fiche ressource</b> : <a href="#">ANNEXE 6 : Liste des revues recommandables</a> <b>Document preuve</b> : Attestation
2.9	Charte de pratique	Participation à l'élaboration d'une <b>Charte de Pratique Clinique</b> et exercice médical dans le respect de la Charte	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés. Attestation de présence aux réunions de formation.
2.10	RMM	Participation à des <b>RMM</b> , Une unité de cette activité correspond à un par trimestre pendant un an	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.11	RCP	Participation à des <b>RCP</b> , Une unité de cette activité correspond à un par trimestre pendant un an	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.12.	CREX	Participation à des <b>CREX</b> , Une unité de cette activité correspond à un par trimestre pendant un an	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.13	STAFF	Participation à des <b>STAFF</b> de service, Une unité de cette activité correspond à la participation des staffs du service pendant un an	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.14	Participation à des <b>activités transversales d'évaluation</b> au sein de l'établissement	ISO, certification, APP, vigilance, protocoles, analyses de parcours de soins, patient traceur, CLIN, CLUD, CLAN, IQSS, etc... Une unité de cette activité correspond à une de ces activités pendant un an	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.15	Participation à des <b>instances des sociétés savantes, clubs, organismes agréés, CNP</b>	Participation au conseil d'administration, bureau, commissions Une unité de cette activité correspond à une participation pendant une année	<b>Document preuve</b> : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
2.16	<b>Expertises médicales</b>	CCI, ANSM... Une unité de cette activité correspond à une expertise pendant une année	<b>Document preuve :</b> Attestations de participation ou ordres de missions
2.17	Possibilité pour le médecin de proposer <b>une action hors liste à valider par le CNP</b>	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	<b>Document preuve :</b> Demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider

## Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

*Validation : Réalisation de deux actions parmi les 17 proposées*

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
3.1	Validation du bloc « amélioration de la relation avec les patients » de l'accréditation HAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (<a href="http://www.accreditation-des-médecins">www.accreditation-des-médecins</a>)</li> <li>•A destination des gynécologues obstétriciens</li> <li>•Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ)</li> <li>•Bilan annuel validé par un expert HAS</li> </ul>	<b>Document preuve :</b> Attestation d'accréditation couvrant la période
3.2	Action de <b>formation</b> « relation patient » dispensées par des <b>organismes</b> de formation labélisés QUALIOPI ou figurant sur la liste des OF	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
3.3	<b>Formations</b> diplômantes ou certifiantes sur le thème de la « relation patient » organisées par les <b>universités</b>	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve :</b> Diplôme ou certificat
3.4	Programmes de santé, associant le patient ou pour le patient, relatif à des informations pour le patient dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Conception et participation à la mise en place de <b>programmes associant des patients</b> , par exemple : éducation thérapeutique...patients experts... ; participation à une activité de veille bibliographique avec adaptation de l'information (abstract de vulgarisation scientifique et médicale) ; animation de réunions d'information auprès des patients ou du public	<b>Document preuve :</b> Attestation de participation
3.5	Relation médecin – patient	Participation à un <b>dispositif d'annonce</b> : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique	<b>Document preuve :</b> Déclaratif

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
3.6	Relation médecin – patient	Participation à des <b>groupes d'échange et d'analyse entre pairs</b> , permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs, centrés sur la relation avec le patient, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la <b>souffrance morale et physique des patients</b> .	<b>Document preuve :</b> Attestation de participation
3.7	Information dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	<b>Programmes patients</b> (éducation thérapeutique, e-santé ...)	<b>Document preuve :</b> document attestant la conception et/ou la participation à un programme associant des patients
3.8	Patients traceurs	Participation à un programme <b>patient-traceur</b>	<b>Fiche ressource :</b> <a href="http://Haute Autorité de Santé - Patient traceur (has-sante.fr)">Haute Autorité de Santé - Patient traceur (has-sante.fr)</a> <b>Document preuve :</b> Attestant à la participation à la méthode du patient traceur
3.9	Information dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Evaluation des <b>fiches d'information patient</b>	<b>Document preuve :</b> attestation de participation
3.10	CNP GOGM Possibilité pour le médecin de <b>proposer</b> une <b>action hors liste à valider par le CNP</b>	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	<b>Document preuve :</b> Demande de proposition de formation ou sur pièce

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
3.11	Evaluation de la qualité des soins	PROMs (Résultat de santé perçu par le patient)	<p><b>Fiche ressource :</b> <a href="#">Haute Autorité de Santé - Aide à l'utilisation des PROMs en pratique clinique courante (has-sante.fr)</a></p> <p><b>Document preuve :</b> synthèse du cycle réalisé et plan d'action pour améliorer la qualité des soins fournis et/ou la qualité de l'expérience des soins donnés ; participation à un registre de pratiques professionnelles</p>
3.12	Evaluation de la qualité des soins	PREMs (Expérience de soins perçue par le patient)	<p><b>Fiche ressource :</b> <a href="#">Haute Autorité de Santé - Qualité des soins perçue par le patient - Indicateurs PROMs et PREMs : panorama d'expériences étrangères et principaux enseignements (has-sante.fr)</a></p> <p><b>Document preuve :</b> synthèse du cycle réalisé et plan d'action pour améliorer la qualité des soins fournis et/ou la qualité de l'expérience des soins donnés ; participation à un registre de pratiques professionnelles</p>
3.13	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Actions permettant d'acquérir une <b>connaissance du numérique en santé et de ses usages</b> en termes d'amélioration des pratiques et des <b>parcours de soins</b> , incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine.	<p><b>Document preuve :</b> Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements</p>
3.14	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Actions facilitant le partage d'expériences inter professionnelles pour améliorer la prise en charge des <b>patients vulnérables</b> , lutter contre <b>l'inégalité d'accès aux soins</b> et les <b>discriminations</b>	<p><b>Document preuve :</b> Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements</p>

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
--	----------------	--	---------------------------

3.15	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Actions de promotion de la <b>santé environnementale</b> et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins	<b>Document preuve :</b> Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements
3.16	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	<b>Enquêtes de satisfaction</b> annuelles des patients voire patient /médecin Une unité de cette activité correspond à un travail pendant un an	<b>Document preuve :</b> Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements
3.17	Possibilité pour le médecin de proposer une <b>action hors liste à valider par le CNP</b>	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider	<b>Document preuve :</b> Demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider
3.17	CNP GOGM Possibilité pour le médecin de <b>proposer</b> une <b>action hors liste à valider par le CNP</b>	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	<b>Document preuve :</b> Demande de proposition de formation ou sur pièce

## Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

*Validation : Réalisation de deux actions parmi les 11 proposées*

Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve	
4.1	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'“auto-repérage” ou de l'“auto-dépistage”	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans</li> <li>• Propositions de questionnaires et d'outils de suivi en ANNEXE 9 : Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM</li> </ul>	<b>Document preuve :</b> Attestation transmise par la plateforme
4.2	Validation du bloc « Santé du Professionnel » de l'accréditation HAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (<a href="http://www.accreditation-des-médecins">www.accreditation-des-médecins</a>)</li> <li>• A destination des gynécologues obstétriciens</li> <li>• Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ)</li> <li>• Bilan annuel validé par un expert HAS</li> </ul>	<b>Document preuve :</b> Attestation d'accréditation couvrant la période
4.3	Formation sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Actions de formation « santé du professionnel » dispensées par des organismes de formation labélisés QUALIOPI, figurant sur la liste des OF ou labellisé ODPC	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
4.4	Formation sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type DIU « <b>soigner les soignants</b> »	<b>Fiche ressource :</b> ( <a href="http://diu-soignerlessoignants.fr">DIU Soigner les soignants (diu-soignerlessoignants.fr)</a> ) <b>Document preuve :</b> Diplôme attestant la validation du DIU
4.5	Formation sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Formation à la prise en compte de l' <b>ergonomie au travail</b>	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'action de formation
4.6	<b>Groupes d'échange et d'analyse entre pairs</b> , permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	<b>Document preuve :</b> Attestation de réalisation de l'activité

	<b>Actions</b>	<b>Attendus méthodologiques du CNP</b>	<b>Eléments de preuve</b>
4.7	Auto-évaluation de son état de santé	<b>Auto-évaluation</b> de l'état de santé et identification de points de difficultés et mise en place de mesures préventives Une unité de cette activité correspond au moins à une auto-évaluation tous les 6 ans	<b>Fiche ressource :</b> <i>ANNEXE 8 Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM</i> <b>Document preuve :</b> Déclaratif
4.8	Actions dans le domaine de la prévention en santé	Programme de <b>prévention en santé</b> (calendrier vaccinal, Dépistages...)	<b>Document preuve :</b> Déclaratif
4.9	<b>Visite médicale</b> régulière de prévention	Au moins tous les 6 ans	<b>Document preuve :</b> Certificat médical
4.10	Suivi par un médecin traitant référent autre que soi-même	Déclarer un <b>médecin traitant</b> autre que soi-même	<b>Document preuve :</b> Déclaratif
4.11	Possibilité pour le médecin de proposer une <b>action hors liste à valider par le CNP</b>	Le CNP Le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider	<b>Document preuve :</b> demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider

## LISTE DES ANNEXES

<i>ANNEXE 1: Conseil Scientifique</i>	22
<i>ANNEXE 2 : Orientations prioritaires nationales et GO et GM (ANDPC)</i>	23
<i>ANNEXE 3 Liste des congrès et réunions professionnelles qui seront labellisés par le CNPGO-GM (au 24 mars 2024)</i>	24
<i>ANNEXE 4 Fiche d'évaluation a priori ou a posteriori des actions « Hors Liste »</i>	28
<i>ANNEXE 5 Liste des formations diplômantes et certifiantes</i>	29
<i>ANNEXE 6 Liste des revues recommandables</i>	33
<i>ANNEXE 7 Liste des registres : ESSURE, CONTRAGYN, EPIGYN</i>	34
<i>ANNEXE 8 Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM</i>	35

## Liste des Abréviations

<b>ABM</b>	Agence de la Biomédecine
<b>ANDPC</b>	Agence du Développement Professionnel Continu
<b>ANS</b>	Agence du Numérique en Santé
<b>ANSM</b>	Agence Nationale pour la Sécurité du médicament
<b>APP</b>	Analyse de pratiques professionnelles
<b>CCI</b>	Commission de Conciliation et d'Indemnisation
<b>CLAN</b>	Comité de Liaison Alimentation Nutrition
<b>CLIN</b>	Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
<b>CLUD</b>	Comité de Lutte contre la Douleur
<b>CNCP</b>	Conseil National de Certification Périodique
<b>CNP GOGM</b>	Conseil National Professionnel de Gynécologie Obstétrique et de Gynécologie Médicale
<b>CREX</b>	Commission de Retour d'Expérience
<b>CS</b>	Conseil Scientifique
<b>DIU</b>	Diplôme Inter Universitaire
<b>DPC</b>	Développement Professionnel Continu
<b>DU</b>	Diplôme Universitaire
<b>EPP</b>	Evaluation des Pratiques Professionnelles
<b>ESPT</b>	Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
<b>FMC</b>	Formation Médicale Continue
<b>FSM</b>	Fédération des Spécialités Médicales
<b>GDR</b>	Gestion des Risques
<b>HAS</b>	Haute Autorité de Santé
<b>HCSP</b>	Haut Conseil de la Santé Publique
<b>IQSS</b>	Indicateurs de Qualité Sécurité des Soins
<b>ISO</b>	International Organization for Standardization
<b>OA</b>	Organisme agréé d'accréditation
<b>ODPC</b>	Organisme de Développement Professionnel Continu
<b>OF</b>	Organisme de Formation
<b>PREMs</b>	Patient reported Experience Measures - Expérience de soins perçue par le patient
<b>PROMs</b>	Patient Reported Experience Measures - Résultat de santé perçu par le patient
<b>RCP</b>	Réunion de concertation Pluridisciplinaire
<b>RMM</b>	Revue Morbi Mortalité
<b>SFAR</b>	Société Française des Anesthésistes Réanimateurs

## *ANNEXE 1: Conseil Scientifique*

### Référents :

- Philippe DERUELLE
- Emmanuel PEIGNE
- Michèle SCHEFFLER

### Participants :

- Catherine FOHET
- Joëlle BELEISCH ALLART
- Israël NISAND
- Isabelle HERON
- Sophie CATTEAU JONARD

## **ANNEXE 2 : Orientations prioritaires nationales et GO et GM (ANDPC)**

Pour le triennal 2023-2025, elles sont définies par trois arrêtés ministériels publiés au journal officiel :

- L'arrêté ministériel du 7 septembre 2022 ;
- L'arrêté complémentaire du 8 décembre 2022 ;
- L'arrêté complémentaire du 10 Février 2023.

**Extrait des orientation nationales et des orientations GO GM :**

### **ORIENTATIONS 2023 – 2025**

#### **Applicable aux GO et GM**

**Orientations prioritaires de développement continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions**

- I. Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge
- Orientation no 1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale ;
- Orientation no 2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance ;
- Orientation no 3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur ;
- Orientation no 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers ;
- Orientation no 5 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux adultes ;
- Orientation no 6 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux enfants ;
- Orientation no 7 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- Orientation no 8 : Prise en charge palliative et accompagnement de la fin de vie ;
- Orientation no 9 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites.
- II. Amélioration de l'organisation, de la pertinence et de la qualité des soins
- Orientation no 10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- Orientation no 11 : Numérique en santé ;
- Orientation no 12 : Accompagnements des aidants.
- III. Renforcement de la réflexion et des principes éthiques en santé
- Orientation no 13 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- Orientation no 14 : Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement ;
- Orientation no 15 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques.
- Orientation no 295 : Gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son

entourage

**Orientations prioritaires de développement continu de politique nationale de santé s'adressant à certaines professions de santé**

I. Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Orientation no 18 : Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle ;

Orientation no 19 : Repérage, accompagnement et prise en charge des pratiques addictives ;

Orientation no 20 : Appréhension des enjeux liés à la santé environnementale ;

Orientation no 23 : Diagnostic précoce et prise en charge de l'endométriose ;

II. Amélioration de l'organisation, de la pertinence et de la qualité des soins

Orientation no 31 : Bon usage des médicaments ;

Orientation no 32 : Juste prescription des examens complémentaires ;

Orientation no 33 : Amélioration de la pertinence des parcours prioritaires ;

Orientation no 34 : Amélioration de la pertinence des actes chirurgicaux ;

III. Renforcement de la réflexion et des principes éthiques en santé

Orientation no 36 : Annonce d'une mauvaise nouvelle ou du diagnostic d'une maladie grave ;

Orientation no 37 : Intégration d'une démarche de décision médicale partagée.

**Orientation commune aux médecins spécialisés en gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale et aux sage-femmes :**

Orientation no 41 : Repérage et prise en charge médicale des situations à risque d'asphyxie fœtale intra-partum.

**Médecins spécialisés en gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale :**

Orientation no 83 : Diagnostic et prise en charge des troubles pelvi-périnéaux de la femme.

Orientation n° 219 : Optimisation de la prise en charge des troubles des pathologies gynécologiques fonctionnelles ou bénignes chez la femme,

Orientation n° 220 : Infertilité et accès à la parentalité,

Orientation n° 221 : Dépistage et diagnostic anténatal : biologie, imagerie et génétique,

Orientation n° 222 : Suivi médical de la grossesse, du projet conceptionnel au post-partum.

### ***ANNEXE 3 Liste des congrès et réunions professionnelles qui seront labellisés par le CNPGO-GM (au 24 mars 2024)***

- Existence d'un comité scientifique indépendant de l'industrie (à valider par le conseil scientifique du CNP GOGM)
- Liste à vocation évolutive après validation par le CNP GOGM

#### **Congrès de Gynécologie-Obstétrique**

- Paris Santé Femmes
- Congrès de la FIGO
- Journées de la Société Française de Sénologie et de Pathologie Mammaire
- Journée annuelle du GEDO
- GYN Caraïbes
- Genesis
- INFOGYN
- Congrès SFSPM : Journées Sénologie Pathologie
- PELVICHEARTH
- Journée du GEMVI
- SFOG
- Congrès de la Société française de colposcopie et de pathologie vaginale
- Assises Nationales de Gynécologie
- EPUNG
- Journées Jean Cohen
- Rencontres de Port Royal
- Journées de Médecine fœtale de Port Royal
- Journées de Péritnatalité d'Antoine Béclère
- Journées amazoniennes de Gynéco-obstétrique
- Workshop FRANCOGYN
- ABC de la fertilité (Angers)
- Journée du GRIG
- JF3S de sexologie - Journées francophones de sexologie et santé sexuelle
- Paris Vidéo
- Journées du GINECO (journées nationales onco-gynéco)
- Rencontres médico-légales en Gynécologie Obstétrique

#### **Congrès d'échographie ou de médecine fœtale**

- Congrès de la Société Française de Médecine Péritnatal
- Nouvelles journées d'échographie fœtale
- Journées d'imagerie de la femme et du fœtus
- Congrès de médecine fœtale de Montpellier « diagnostic anténatal et devenir »
- Journées de Médecine Fœtale (Aix)
- Journées de Péritnatalité d'Antoine Béclère
- Journées de médecine fœtale de Port-Royal

### Congrès de Chirurgie Gynécologique

- Journées de la SCGP
- Journées Daniel DARGENT
- SIFUD
- Le choix des armes (Marseille)
- Workshop FRANCOGYN

### Congrès de Médecine de la reproduction

- FFER
- ESHRE
- Journées des CECOS
- Journées de la SALF
- Journées des BLEFCO
- Journées de la SMR
- Journées du GRECOT

### Congrès régionaux :

- **Congrès de gynécologie médicale**
- Journées annuelles des Collèges Régionaux de Gynécologie Médicale
- **Congrès, colloques et journées des Réseaux Périnataux et des CPDPN**
- **Congrès régionaux de Gynécologie obstétrique, dont :**
- Rencontres Bretonnes de Gynécologie-Obstétrique (RBGO) (Rennes et Brest)
- Journée régionale Endo Breizh (filière endométriose)
- Assises de gynécologie obstétrique (Nord)
- J2A (Journée de l'Arc Alpin en Gynécologie-Obstétrique et Médecine de la Reproduction)
- Journées régionales de gynécologie obstétrique de Champagne Ardenne
- Les Journées scientifiques du Réseau Sécurité Naissance Pays de Loire
- Le Staff Inter maternité Pays de Loire
- JLARGO (Occitanie)
- Journées du Collège des gynécologues obstétriciens d'Alsace
- Journées annuelles du CEGOP (cercle d' études des Gynéco obstétriciens du Parc)
- Journées annuelles du réseau Naitre en Alsace
- Journée annuelle POLYGYN
- Journée du CPDPN de Poitou-Charentes
- Journée PERINAT'AURA (Auvergne Rhône-Alpes)
- Journée du CEGORIF (cercle des hôpitaux généraux d'ile de France)
- Journée Paris vidéo
- Congrès JAIME (Nouvelle Aquitaine)
- ARGA association régionale des gynécologues obstétriciens d'Auvergne
- Journées de la femme (Gynéco-Obstétrique)
- Journées de la femme (échographie)
- Journées scientifique réseau Méditerranée
- Journées ENDAURA (filière endométriose Auvergne Rhône-Alpes)
- Rencontres Nancéennes de Gynécologie Obstétrique
- SFMP à Nancy
- Congrès REIMS
- CEGOP Colmar
- CGOA Strasbourg

**Congrès internationaux**

A compléter

PROJET

**ANNEXE 4 Fiche d'évaluation *a priori* ou *a posteriori* des actions « Hors Liste »**

<b>INTITULE DE L'ACTION :</b>			
<u>Organisme proposant l'action :</u>	<u>Téléphone :</u>		
<u>Contact :</u>	<u>Mail :</u>		
<b>Description de l'action proposée selon des critères :</b>		<b>Evaluation par le CNP</b>	
Généraux et méthodologiques	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Action relevant du champ d'activité de la spécialité		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Adéquation aux méthodes de la HAS		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Adaptation aux professionnelles en GO et GM		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Qualification et compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Scientifiques et pédagogiques	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Identification des objectifs scientifiques et pédagogiques		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Ethiques et d'indépendance	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Mise en œuvre indépendante de toute influence financière directe		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Déclaration d'intérêts des concepteurs, intervenants ou modérateurs d'action transmise et examinée par le CNP		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
Information et évaluation	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Modalités de l'évaluation prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)		<input type="checkbox"/> Satisfait <input type="checkbox"/> Partiellement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait	
<b>COMMENTAIRE ET DECISION :</b>			

*Nota Bene : la « non-satisfaction » à au moins un critère ou trois critères « partiellement satisfait » fera l'objet d'un rejet après demande de complément*

## **ANNEXE 5 Liste des formations diplômantes et certifiantes**

Liste actualisée au

---

### *DIU Ouest*

---

#### **Rennes et Brest :**

- DIU de pathologies foetales
- DIU Sénologie
- DIU européen d'Oncologie
- DIU AMP (hors FST)
- DIU chirurgie vaginale
- DIU de pathologie maternelles obstétricales (GHR)
- DIU de mécanique obstétricale

#### **Nantes :**

- DIU de Mécanique et technique obstétricales
- DIU de Médecine foetale
- DIU de colposcopie
- DIU de Sénologie oui
- DIU d'échographie
- DIU de sexualité
- DIU d'Orthogenie.

#### **Angers :**

- DIU de Mécanique et technique obstétricales
- DIU d'échographie
- DIU de Sénologie
- DIU de Colposcopie
- DIU de Chirurgie vaginale
- DIU de Trans identité
- DIU de Médecine foetale
- DIU d'Infertilité (hors FST)

#### **Tours :**

- DIU de Mécanique et technique obstétricales
- DIU de Médecine foetale
- DIU de Colposcopie
- DIU de Sénologie
- DIU d'échographie
- DIU de chirurgie vaginale
- DIU de coelioscopie
- DIU de reconstruction mammaire
- DIU de stérilité (hors FST)
- DIU de sexualité (Gynéco-médicale)
- DIU de ménopause (Gynéco-médicale)

- DIU de contraception. (Gynéco-médicale)
- DIU d'orthogenie.

---

*Paris :*

---

- DIU PATHOLOGIES MATERNELLES ET GROSSESSE - Université Paris Saclay
- DU Approfondissement de traitement de l'infertilité - Université Paris Saclay
- DIU Auriculothérapie - Université Paris Saclay
- DIU Chirurgie laparoscopique avancée - Université Paris Saclay
- DU Colposcopie et Hystéroskopie en consultation - Université Paris Saclay
- DU Deuil et travail de deuil - Université Paris Saclay
- DIU Échographie gynécologique et obstétricale - Université Paris Saclay
- DIU Gynécologie de l'enfance et de l'adolescence - Université Paris Saclay
- DIU Hypnose clinique et techniques d'activation de la conscience - Université Paris Saclay
- DU Hypnose en anesthésie - Université Paris Saclay
- DU Hystéroskopie opératoire - Université Paris Saclay
- DU Endocrinologie de la reproduction - Université Paris Saclay
- DU Médecine manuelle et ostéopathie médicale - Université Paris Saclay
- DU Pathologies infectieuses de la femme enceinte, du fœtus et du nouveau-né - Université Paris Saclay
- DIU Pédagogie médicale - Université Paris Saclay
- DU Perfectionnement en orthogénie - Université Paris Saclay
- DIU Périnatalité et addictions - Université Paris Saclay
- DU Psychisme et périnatalité - Université Paris Saclay
- DIU Techniques chirurgicales sénologiques, carcinologiques, réparatrices - Université Paris Saclay
- DU Statistiques et Sciences de la Vie - Université Paris Saclay
- DIU Endocrinologie et diabétologie pédiatrique - Université Paris Saclay
- DU Endocrinologie périnatale - Université Paris Saclay
- DU Ethique du numérique en santé - Université Paris Saclay
- DIU Ethique en procréation et périnatalité - Université Paris Saclay
- DU Éthique, soin, santé et société - Université Paris Saclay
- DIPLOME D'UNIVERSITE REPARATION DU DOMMAGE CORPOREL (FORMATION CONTINUE) - Universités de Sorbonne Paris
- DIU DE L'HYPERLAXITE AUX SYNDROMES D'EHLERS-DANLOS : DIAGNOSTICS ET PRISE EN CHARGE - Université Paris Saclay
- DIU DE NEURO-UROLOGIE ET URODYNAMIQUE - Faculté de Médecine de Sorbonne Université, Paris - Université Pierre et Marie Curie
- DIU INTER-UNIVERSITAIRE DE STATIQUE PELVIENNE ET URODYNAMIQUE - Université Montpellier-Nîmes
- DU D'URODYNAMIQUE ET DE PELVI-PERINEOLOGIE - Université Denis Diderot - Paris VII
- DU UNIVERSITAIRE EXPERT URODYNAMIQUE - Faculté de Médecine de Sorbonne Université, Paris
- DIU PELVIPERINEOLOGIE DE LA FEMME - Universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Nancy, Poitiers et Strasbourg
- DIU DE CHIRURGIE VAGINALE ET PERINEALE - Universités de Nîmes-Montpellier, Clermont-Ferrand, Lyon et Lille
- DIU DE PELVI-PERINEOLOGIE - Universités de Bordeaux et Toulouse
- DIU DE REEDUCATION PERINEALE - Universités de Sorbonne, Paris

- DU DOULEUR PELVIENNE CHRONIQUE - Université de Nantes
  - DIU MÉCANIQUE ET TECHNIQUES OBSTÉTRICALES - Universités de Sorbonne, Paris
  - DU Création et développement de start-ups innovantes - Université Paris Saclay
  - DU Entrepreneuriat - Université Paris Saclay
  - DU Violences de genre et processus pénal : auteurs, victimes et parentalités - Université Paris Saclay
- 

*DU gynécologie obstétrique Sud EST*

---

- DU de Pathologies maternelles et grossesses à haut risque – Lyon 1
  - DU Sénologie et cancer du sein – Lyon 1
  - DIU Médecine Fœtale – Lyon 1, Saint Etienne, Grenoble, Clermont Ferrand
  - DIU Chirurgie vaginale – Lyon 1, Clermont Ferrand, Nîmes
  - DIU Colposcopie et pathologies génitales liées à HPV – Lyon 1, Saint Etienne, Grenoble, Clermont Ferrand
  - DIU Echographie gynécologique et obstétricale – Lyon 1, Clermont Ferrand, Aix Marseille
  - DIU Multidisciplinaire et généraliste de prise en charge de l'endométriose et de l'adénomyose – Lyon 1
  - DIU Oncologie gynécologique et mammaire – Lyon 1
  - DIU Mécanique et techniques obstétricales – Grenoble
  - DU Physiologie en obstétrique – Grenoble
  - DU Accompagnement de la grossesse à la naissance - Aix Marseille
  - DU Onco-gynécologie - Aix Marseille
  - DU Techniques d'hystéroskopie opératoire et diagnostique - Aix Marseille
  - DU Techniques chirurgicales en gynécologie - Aix Marseille
  - DU Médecine de la reproduction – Onco-fertilité - Aix Marseille
- 

*Diplôme Inter Universitaire - Grand Est*

---

- DIU de Chirurgie Gynécologique et Mammaire – Dijon, Strasbourg
- DIU d'Echographie Gynécologique et Obstétricale - Strasbourg
- DIU Médecine Fœtale – Strasbourg, Nancy, Besançon, Dijon
- DIU Statique pelvienne et Urodynamique - Besançon
- DIU de Colposcopie – Strasbourg, Reims
- DIU de Mécanique et technique obstétricales - Besançon
- DU de Gynécologie Médicale – Strasbourg
- DU – Stérilité- Aide Médicale à la Procréation - Strasbourg
- DU des maladies du sein – Strasbourg

---

*DU/DIU concernant l'amélioration de la relation patient*

---

- [DU Éthique, Soin, Santé et Société. - Université de Paris Saclay](#)
- [DIU Éthique des pratiques du soin. - Université de Montpellier](#)
- [DU Éthique médicale et relation de soin. - Université de Rennes](#)
- [DIU Éthique des pratiques du soin. Espace de Réflexion Ethique Occitanie, - Université de Montpellier](#)
- [DU Éthique de la Santé. - Université de Lille](#)
- [DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, - Université de Lyon](#)
- [DU d'Éthique : Soin et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses](#)
- [DIU Éthique en Santé. - Université de Toulouse](#)
- [DU Éthique appliquée à la santé. - Université de Nantes](#)

PROJET



## *ANNEXE 6 Liste des revues recommandables*

Liste actualisée au

A consulter sur le site du CNP GOGM (en cours d'élaboration)

PROJET



## *ANNEXE 7 Liste des registres : ESSURE, CONTRAGYN, EPIGYN*

Liste actualisée au

Registre ESSURE Professeur Olivier GRAESSLIN – Reims

Registre CONTRAGYN

Registre EPIGYN

PROJET

## *ANNEXE 8 Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM*

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle, vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice
  - o [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31)
- Autotest - SMART propose plusieurs tests, accessibles aux praticiens et aux équipes de soins.
  - o <https://sfar.org/comites/sante-au-travail-smart/auto-tests/>
- Karasek Job Content Questionnaire :
  - o <http://rsmy.fr/content/karasek-questionnaire-2 conte-nus1402997546.pdf>
- The Nordic Musculoskeletal Questionnaire :
  - o <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf>
- Perceived stress Scale (PSS) :
  - o [https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum\\_54-55.pdf](https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf)
- Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS):
  - o <http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/ECHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf>
- Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT):
  - o <https://www.eipas.org/images/lipt.pdf>
- Hospital Anxiety and Depression Scale (échelle HAS):
  - o [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil\\_echelle\\_had.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil_echelle_had.pdf)
- Maslach Burnout Inventory (MBI test):
  - o <https://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/Test-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf>